

- RATISSOIRE,**  
Pour les travaux des chemins, 28.
- RECENSEMENT,**  
Spécial en certains cas, 44.
- REDDITION DE COMPTE,** 15 et 82.
- REGISTERATEUR,**  
Convoquera la première assemblée pour l'élection des conseillers, 11.  
Il présidera la première session du conseil de comté, 12.  
Donnera avis au gouverneur du défaut d'élection du préfet, 12.  
Nommera une personne pour présider une élection locale, 37.
- RÈGLEMENTS,**  
Publication des règlements, 7.  
Le gouverneur pourra déclarer dans quelle langue la publication se fera, 7.  
Les conseils municipaux pourront faire des règlements pour certains objets, 19.  
Règlements et résolutions des conseils de comté, 23.  
Des conseils locaux, 26.  
Des conseils de villes et villages, 29.  
Nul règlement pour un emprunt d'argent ne sera abrogé ou amendé à moins que le principal et l'intérêt de l'emprunt ne soient payés, 21.  
Approbation de ce règlement par le gouverneur, 21.  
Cap. 83 des *Statuts refondus du Canada* s'y appliquera, 21.  
Tous règlements (excepté ceux des conseils de ville ou village) pourront être révisés, etc., par les conseils de comités, 25.  
Pénalité pour chaque violation des règlements d'un conseil, 22.
- REEMPLACEMENT,**  
Des conseillers en cas de décès, absence, etc., 13, 14.  
Des estimateurs en certains cas, 78.
- REPARTITION DE TRAVAUX DES CHEMINS,** 59.  
Les répartitions existantes resteront en vigueur jusqu'à révocation, 58.  
Sur la largeur des lots, seulement, sera valide, 59.  
Dépôt par le surintendant, 63.  
Contenu d'un acte de répartition, 63.  
Sera annexé au procès-verbal, 63.  
Entrée en vigueur, 64.  
Le conseil pourra l'amender, etc., après avis, etc., 64.
- REVISION,**  
Du rapport d'érection d'une ville ou village, 46.  
D'un procès-verbal de chemins, 25.  
Du rôle d'évaluation, 26, 27, 79.
- ROBERVAL,**  
Une municipalité séparée, 104.
- ROLE D'EVALUATION,**  
Révision, 26, 27, 79.  
Voir EVALUATION.
- ROLE DE PERCEPTION,**  
Sera fait tous les ans, 83.  
Son contenu, 83.  
Un rôle spécial en certains cas, 83.  
Le secrétaire-trésorier en tiendra un répertoire, 16.
- ROULEAU,**  
Pour les travaux des chemins, 28.
- ROUTES,**  
Définition du mot, 52.  
Leur ouverture, entretien et abolition réglée, 26.  
Largeur des routes, 53.  
Entretenues par la concession en profondeur, 57.  
Conduisant à un moulin, 58.  
Travaux sur les routes et ponts, 58.
- RUES, RUELLES,**  
Leur ouverture, entretien ou abolition, 26.  
Seront entretenues comme les chemins, 58.
- ST. ALPHONSE DE LIGUORI,**  
Une municipalité séparée, 104.
- ST. ANICET,**  
Une municipalité séparée, 104.
- ST. ANNE DES MONTES,**  
Une municipalité séparée, 103.
- ST. CHRISTOPHE D'ARTHABASKA,**  
Une municipalité séparée, 104.
- ST. EPHREM D'UPTON,**  
Une municipalité distincte, 104.
- ST. GERMAIN,**  
Une municipalité séparée, 104.
- ST. HUGUES;**  
Certains rangs du township d'Upton seront annexés à, 104.
- ST. HYACINTHE, (Cité de),**  
Actes y relatifs, 134.
- ST. JEAN,**  
Une municipalité séparée, 104.
- ST. JEAN, (Ville),**  
Acte qui l'érige, 134.
- STE. JULIENNE DE RAWDON,**  
Une municipalité séparée, 104.
- ST. NORBERT D'ARTHABASKA,**  
Une municipalité séparée, 104.
- SANTÉ PUBLIQUE,**  
Précautions contre les maladies contagieuses, 82.
- SAUVAGES,**  
Chemins à travers les réserves, 75.
- SAVANES,**  
Construction des chemins dans les savanes, 60.